



Melon

N°04
23/05/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Melon Edition Nord
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/2019 »*



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **[événements agro-écologiques](#)** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Situation générale** : malgré, des conditions climatiques plus difficiles depuis 3 semaines (vent desséchant, période fraîche, gelées les 5 et 6 mai...), les cultures sont généralement correctes (en vigueur et en développement). Actuellement, on peut estimer un léger retard de précocité par rapport à l'année 2018 (de l'ordre d'une semaine).
- **Maladies** : à ce jour, hormis 2 signalements de *pythium* sur plants, la situation est saine.
- **Mouche des semis** : sur un site, signalement de quelques pertes de plants par des larves (asticots) de mouche des semis.
- **Autres ravageurs** : à ce jour, la situation est saine. Mais la pression pucerons sur d'autres cultures légumières doit conduire à une surveillance renforcée sous les chenilles et les bâches.

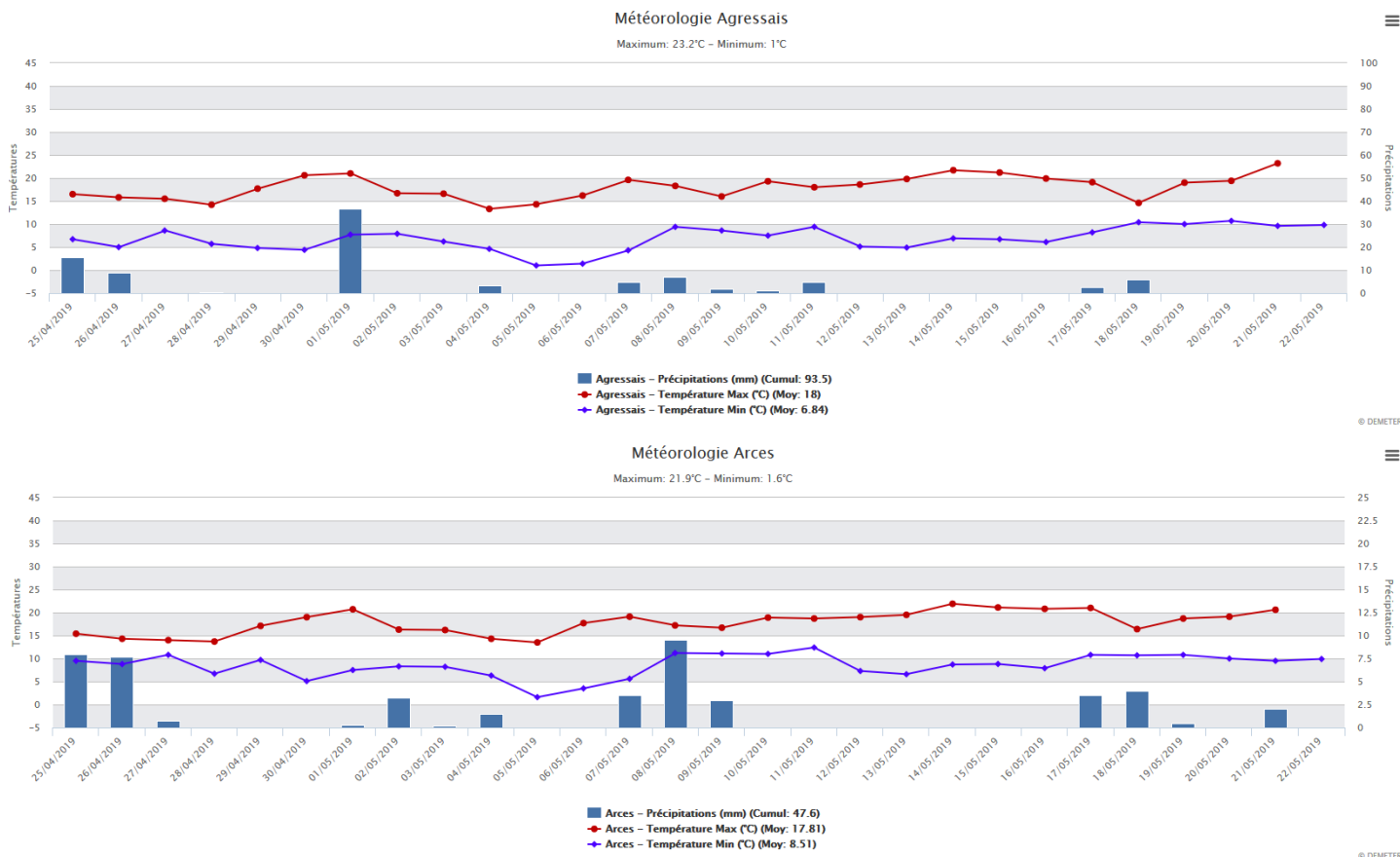
Note Abeilles

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

Situation générale

Après des conditions climatiques plutôt favorables à la mise en place des premières cultures, les conditions des dernières semaines ont compliqué un peu les choses.

Exemple de données à Agressais (secteur de Mirebeau) et à Arces sur Gironde (côte Atlantique) :



Contexte de l'année :

Pour débiter les plantations, le manque de pluviométrie de l'hiver et de ce début de printemps a facilité les préparations des sols et l'obtention généralement « de bons guérets ».

Un premier gel le 4 avril a occasionné quelques pertes, variables suivant les secteurs et la situation des parcelles ou au sein-même de la parcelle. Les gelées matinales des 5 et 6 mai ont occasionné des pertes plus conséquentes (avec des situations très variables suivant les secteurs de production, les stades de la culture, la situation de la parcelle, le type de plastique de couverture...). Dans plusieurs cas, le bord des feuilles a été brûlé, depuis les cultures sont reparties (avec du retard et une perte probable de potentiel). Un cas plus grave est relaté, où 100 % des plantes présentent des brûlures et où on note une mortalité d'environ 50 % des plants, ce qui a obligé à replanter.

A contrario, les pics de températures des 18, 19 et 20 avril, ont conduit à des élévations importantes sous les chenilles (45°C à 50°C parfois enregistrés). Ainsi, il a été noté quelques brûlures et recroquevillements du feuillage. Pour cet épisode, les dégâts sont généralement infimes.

Fin avril/début mai, les pluies (très attendues par ailleurs) ont complexifié l'organisation des chantiers de plantation (surtout sur certains secteurs avec des cumuls plus importants).

Cette dernière décade, le vent sec et orienté nord-est n'a pas été favorable à la précocité des cultures.

Avancement des cultures :

Les stades sont variables suivant les secteurs et les premières dates de plantations, les stades les plus avancés sont :

- Nouaison, grossissement des fruits (taille citron / orange) en Charente-Maritime,
- floraison mâle et femelle, début nouaison dans le Poitou.

Les dernières conditions météorologiques n'ont pas facilité la gestion des aérations et auront parfois une influence sur la qualité des premières nouaisons.



Cas en Charente-Maritime, des cultures parfois assez végétatives – Crédit photo : ACPEL

Ravageurs

- **Taupins (*Agriotes sordidus* et autres)**

Message identique à la semaine précédente : il n'a pas été noté de dégâts significatifs sur les plants par les taupins (signalement de quelques cas épars).

- **Mouche des semis (*Delia platura*)**

Message identique à la semaine précédente : pour les parcelles notées, un cas de pertes de plants lié à la mouche des semis est noté. Ce cas semble isolé et limité en intensité.



Asticot et dégâts de mouche des semis (Crédit Photo : ACPEL)

- **Pucerons (*Aphis gossypii* et autres)**

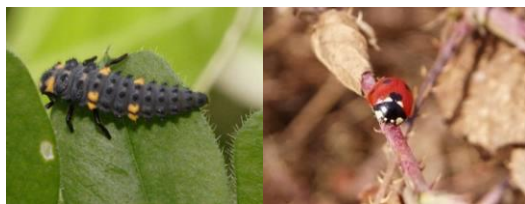
Maintien des messages précédents : sur d'autres cultures, en particulier en maraîchage, les pucerons sont très présents (en précocité, en fréquence et en intensité). Pour la culture spécialisée de melon, à ce jour, il n'a pas été noté la présence de pucerons. A surveiller tout de même, sur les variétés ne disposant pas de la résistance intermédiaire à la colonisation par le puceron *Aphis gossypii*.

Lien vers la fiche pucerons sur melon (rappel de la biologie et des mesures à prendre) sur le **site EPHYTIA [ICI](#)**.

Dans le cadre d'une gestion de la « problématique pucerons », le soin apporté au maintien et à l'arrivée précoce des auxiliaires sur la culture doit être privilégié. Ainsi, la régulation naturelle des populations de ravageurs grâce à l'intervention d'auxiliaires indigènes est à prendre en compte. Les populations de ravageurs et d'auxiliaires ont une évolution parallèle dans le temps. L'auxiliaire (ou plusieurs auxiliaires en synergie) se développe après le ravageur, et de façon progressive, jusqu'à ce que la population de

ravageurs diminue. Ce n'est pas toujours suffisant, mais il est important de reconnaître leur présence, car il s'agit d'alliés. Vous trouverez ci-après quelques photos qui vous permettront une reconnaissance plus aisée des principaux « auxiliaires locaux ».

Quelques auxiliaires intéressants sur les pucerons en culture de melon :



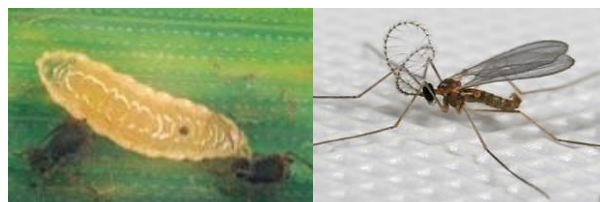
Larve et adulte de coccinelle



Larve et adulte de syrphé



Œufs, larve et adulte de chrysope



Larve et adulte de cécidomyie

Maladies

• *Pythium*

On note deux signalements de pertes de plants en pépinière en raison du *Pythium*, d'intensité modérée (un cas récent, l'autre la semaine précédente). Ils sont à relier des conditions humides et fraîches (cas d'une bordure de serres).



***Pythium* typique sur plants (resserrement du collet) et *Pythium* à la levée (renforcé par une faiblesse probable du lot de semences)** (Crédit Photo : ACPEL)

• *Sclérotinia*, cladosporiose, bactériose...

A ce stade, les cultures sont saines. Aucune de ces problématiques n'a été notée au champ de manière significative.

• Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le **site Ecophytopic ICI.**

• Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en oeuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche **ICI.**

Les observations nécessaires à l'élaboration du **Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**, sont réalisées par l'**ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Rouge-Gorge et Haut Poitou)**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "